~~FRC 31250~~ A



Case FRC 25108

LETTRE

De M. Schwendt à M. de Dietrich, Maire de Strasbourg, du 4 février 1790.

Le Roi a écrit ce matin, ſur les onze heures, au Préſident, pour faire part à l'Aſſemblée qu'il s'y rendroit vers midi, ſans aucun cérémonial. Sur le champ on a diſpoſé les gradins pour placer le Roi à la place du Préſident. Une députation a été nommée pour aller au-devant de S. M. Le Roi eſt arrivé, précédé de quelques valets de pied, de quelques officiers de la Garde nationale, de la députation & des miniſtres ; la ſalle a retenti d'applaudiſſemens & de cris de *vive le Roi*. Il a lu & prononcé, ſans qu'on en ait perdu un mot, le diſcours le plus touchant, le plus paternel, ſur l'état actuel des choſes; la neceſſité de s'unir d'opinions pour ramener l'ordre & la tranquillité, & achever l'ouvrage de la Conſtitution ; le danger des réſiſtances, le mal qu'elles entraîneroient. Il ſe met à la tête de cette révolution, pour en aſſurer les fon-

THE NEWBERRY LIBRARY

demens & la ſtabilité, & la conſolider par tous les moyens qui ſont en ſon pouvoir ; il a ajouté qu'il apprendra à ſon fils les principes qui aſſurent à la Nation une juſte liberté, & les lois ſur leſquelles elle repoſe. Il invite tous les membres de l'Aſſemblée à s'unir d'intérêt pour repouſſer tout ce qui pourroit l'altérer, & pour conſommer un ouvrage qui prépare le bonheur d'un peuple qui lui eſt cher à tous les titres, & pour l'avantage de qui aucun ſacrifice ne lui a coûté: pluſieurs fois il a été interrompu par le ſentiment d'attendriſſement, d'admiration & d'amour, qu'il inſpiroit & mérite ſi bien. Tous les cœurs étoient émus, tous les yeux exprimoient cette ſenſibilité, que tant de vertus, de patriotiſme & de bonté excitoient.

Le Préſident, placé à ſa droite, a répondu au Roi de la manière la plus noble & la plus expreſſive, en lui peignant tout ce que nous ſentions, & quels nouveaux droits il acquéroit ſur nos cœurs. Mille cris de *vive le Roi* & des applaudiſſemens univerſels l'accompagnèrent à ſon départ. Notre députation, qui l'accompagnit au château, vit la Reine venir au-devant de lui avec monſeigneur le Dauphin; elle aſſura nos membres qu'elle partageoit tous les ſentimens du Roi, & que tous ſes ſoins tendoient à les inſpirer à ſon fils.

L'Aſſemblée arrêta auſſitôt qu'il ſeroit fait dans la journée au Roi & à la Reine une députation, pour lui rendre de nouveaux hommages de reſpect, de reconnoiſſance & & d'amour.

Pour ſeconder les vues bienfaiſantes de notre auguſte Monarque, il a été arrêté auſſitôt que chaque membre prêteroit individuellement le *ſerment civique de fidélité à la Nation, à la Loi & au Roi, de maintenir, par tous les moyens qui ſont en ſon pouvoir, la Conſtitution décrétée par l'Aſſemblée, & acceptée par le Roi.* Il a été fait à cet effet un appel nominal, & chacun eſt monté à ſon tour à la tribune pour le prêter. Jamais l'Aſſemblée n'a été ſi nombreuſe, & l'on ne compteroit pas trente membres qui n'ont pas paru à la tribune.

Cette cérémonie a été ſuivie par la demande des Députés extraordinaires de Paris, des Provinces, du Commerce, & de tous les citoyens & citoyennes placés dans les tribunes, pour être admis au même ſerment : tous l'ont prêté à la fois; & il a été décidé qu'il en ſeroit fait mention dans le procès-verbal.



DISCOURS

Prononcé par le Roi, à l'Assemblée Nationale, le 4 février 1790.

Messieurs, la gravité des circonstances où se trouve la France, m'attire au milieu de vous. Le relâchement progressif de tous les liens de l'ordre & de la subordination, la suspension ou l'inactivité de la justice, les mécontentemens qui naissent des privations particulières, les oppositions, les haines malheureuses qui sont la suite inévitable des longues dissentions, la situation critique des finances, & les incertitudes sur la fortune publique; enfin l'agitation générale des esprits, tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la prospérité & du bonheur du Royaume.

Un grand but se présente à vos regards, mais il faut y atteindre sans accroissement de trouble & sans nouvelles convulsions. C'étoit, je dois le dire, d'une manière plus douce & plus tranquille que j'espérois vous y conduire, lorsque je formai le dessein de vous rassembler & de réunir, pour la félicité publique, les lumières & les volontés des Représentans de la Nation; mais mon

bonheur & ma gloire ne ſont pas moins étroitement liés au ſuccès de vos travaux. Je les ai garantis, par une continuelle vigilance, de l'influence funeſte que pouvoient avoir ſur eux les circonſtances malheureuſes au milieu deſquelles vous vous trouviez placés. Les horreurs de la diſette que la France avoit à redouter l'année dernière, ont été éloignées par des ſoins multipliés & des approviſionnemens immenſes. Le déſordre que l'état ancien des finances, le diſcrédit, l'exceſſive rareté du numéraire & le dépériſſement graduel des revenus devoient naturellement amener; ce déſordre, au moins dans ſon éclat & dans ſes excès, a été juſqu'à préſent écarté. J'ai adouci par-tout, & principalement dans la Capitale, les dangereuſes conſéquences du défaut de travail; & nonobſtant l'affoibliſſement de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le Royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'euſſe déſiré, mais dans un état de tranquillité ſuffiſant pour recevoir le bienfait d'une liberté ſage & bien ordonnée: enfin, malgré notre ſituation intérieure généralement connue, & malgré les orages politiques qui agitent d'autres Nations, j'ai conſervé la paix au dehors, & j'ai entretenu avec toutes les Puiſſances de l'Europe, les rapports d'égards & d'amitié qui peuvent rendre cette paix durable.

Après vous avoir ainsi préservés des grandes contrariétes qui pouvoient si aisément traverser vos soins & vos travaux, je crois le moment arrivé, où il importe à l'intérêt de l'État, que je m'associe d'une manière encore plus expresse & plus manifeste, à l'exécution & à la réussite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis saisir une plus grande occasion que celle où vous présentez à mon acceptation, des Décrets destinés à établir dans le Royaume une organisation nouvelle, qui doit avoir une influence si importante & si propice sur le bonheur de mes sujets, & sur la prospérité de cet Empire.

Vous savez, Messieurs, qu'il y a plus de dix ans, & dans un temps où le vœu de la nation ne s'étoit pas encore expliqué sur les Assemblées provinciales, j'avois commencé à substituer ce genre d'administration à celui qu'une ancienne & longue habitude avoit consacré. L'expérience m'ayant fait connoître que je ne m'étois point trompé dans l'opinion que j'avois conçue de l'utilité de ces établissemens, j'ai cherché à faire jouir du même bienfait toutes les provinces de mon Royaume; & pour assurer aux nouvelles administrations la confiance générale, j'ai voulu que les membres dont elles devoient être composées, fussent nommés

librement par tous les citoyens. Vous avez amélioré ces vues de plusieurs manières, & la plus essentielle, sans doute, est cette subdivision égale & sagement motivée, qui, en affoiblissant les anciennes séparations de province à province, & en établissant un système général & complet d'équilibre, réunit davantage à un même esprit & à un même intérêt toutes les parties du Royaume. Cette grande idée, ce salutaire dessein vous sont entièrement dûs; il ne falloit pas moins qu'une réunion de volontés de la part des Représentans de la Nation, il ne falloit pas moins que leur juste ascendant sur l'opinion générale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une si grande importance, & pour vaincre, au nom de la raison, les résistances de l'habitude & des intérêts particuliers.

Je favoriserai, je seconderai par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, le succès de cette vaste organisation, d'où dépend à mes yeux le salut de la France; &, je crois nécessaire de le dire, je suis trop occupé de la situation intérieure du Royaume, j'ai les yeux trop ouverts sur les dangers de tout genre dont nous sommes environnés, pour ne pas sentir fortement que dans la disposition présente des esprits, & en considérant l'état où se trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de

choſes s'établiſſe avec calme & avec tranquillité, ou que le Royaume ſoit expoſé à toutes les calamités de l'anarchie.

Que les vrais citoyens y réfléchiſſent, ainſi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention ſur le bien de l'État, & ils verront que même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le temps réformera ce qui pourra reſter de défectueux dans la collection des lois qui auront été l'ouvrage de cette Aſſemblée : mais toute entrepriſe qui tendroit à ébranler les principes de la Conſtitution même, tout concert qui auroit pour but de les renverſer ou d'en affoiblir l'heureuſe influence, ne ſerviroient qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayans de la diſcorde ; & en ſuppoſant le ſuccès d'une ſemblable tentative contre mon peuple & moi, le réſultat nous priveroit, ſans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de choſes nous offre la perſpective.

Livrons-nous donc de bonne foi aux eſpérances que nous pouvons concevoir, & ne ſongeons qu'à les réaliſer par un accord unanime. Que par-tout on ſache que le Monarque & les Repréſentans de la Nation ſont unis d'un même intérêt & d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les provinces un eſprit de paix & de bonne volonté, & que tous les citoyens

recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent ſervir l'État eſſentiellement par leur zele & par leurs lumières, s'empreſſent de prendre part aux différentes ſubdiviſions de l'adminiſtration générale, dont l'enchaînement & l'enſemble doivent concourir efficacement au rétabliſſement de l'ordre & à la proſpérité du Royaume.

Nous ne devons point nous le diſſimuler, il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté ſuivie, un effort général & commun ſont abſolument néceſſaires pour obtenir un ſuccès véritable. Continuez donc vos travaux ſans autre paſſion que celle du bien; fixez toujours votre première attention ſur le ſort du peuple & ſur la liberté publique; mais occupez-vous auſſi d'adoucir, de calmer toutes les défiances, & mettez fin, le plutôt poſſible, aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France un ſi grand nombre de ſes citoyens, & dont l'effet contraſte avec les lois de ſûreté & de liberté que vous voulez établir. La proſpérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous apercevons par-tout des eſpérances, ſoyons impatiens de voir auſſi par-tout le bonheur.

Un jour, j'aime à le croire, tous les François, indiſtinctement, reconnoîtront l'avantage de l'entière ſuppreſſion des différences d'Ordre & d'état, lorſqu'il eſt queſtion de

travailler en commun au bien public, à cette profpérité de la patrie qui intéreffe également tous les citoyens; & chacun doit voir fans peine que pour être appelé dorénavant à fervir l'État de quelque manière, il fuffira de s'être rendu remarquable par fes talens ou par fes vertus.

En même temps néanmoins, tout ce qui rappelle à une Nation l'ancienneté & la continuité des fervices d'une race honorée, eft une diftinction que rien ne peut détruire; & comme elle s'unit aux devoirs de la reconnoiffance, ceux qui dans toutes les claffes de la fociété afpirent à fervir efficacement leur patrie, & ceux qui ont eu déjà le bonheur d'y réuffir, ont un intérêt à refpecter cette tranfmiffion de titres ou de fouvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puiffe faire paffer à fes enfans.

Le refpect dû aux Miniftres de la religion ne pourra non plus s'effacer; & lorfque leur confidération fera principalement unie aux faintes vérités qui font la fauvegarde de l'ordre & de la morale, tous les citoyens honnêtes & éclairés auront un égal intérêt à la maintenir & à la défendre.

Sans doute ceux qui ont abandonné de grands priviléges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus comme autrefois un ordre politique dans l'État, fe trouvent foumis à des facrifices dont je connois toute l'impor-

tance ; mais j'en ai la perſuaſion, ils auront aſſez de généroſité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établiſſement des Aſſemblées Nationales préſente l'eſpérance.

J'aurois bien auſſi des pertes à compter, ſi, au milieu des plus grands intérêts de l'État, je m'arrêtois à des calculs perſonnels : mais je trouve une compenſation qui me ſuffit, une compenſation pleine & entière dans l'accroiſſement du bonheur de la Nation, & c'eſt du fond de mon cœur que j'exprime ici ce ſentiment.

Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté conſtitutionnelle dont le vœu général, d'accord avec le mien, a conſacré les principes. Je ferai davantage, & de concert avec la Reine qui partage tous mes ſentimens, je préparerai de bonne heure l'eſprit & le cœur de mon fils au nouvel ordre de choſes que les circonſtances ont amené. Je l'habituerai dès ſes premiers ans à être heureux du bonheur des François, & à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une ſage Conſtitution le préſervera des dangers de l'inexpérience, & qu'une juſte liberté ajoute un nouveau prix aux ſentimens d'amour & de fidélité dont la Nation, depuis tant de ſiècles, donne à ſes Rois des preuves ſi touchantes.

Je ne dois point le mettre en doute ; en

achevant votre ouvrage, vous vous occuperez ſûrement avec ſageſſe & avec candeur de l'affermiſſement du Pouvoir exécutif, cette condition ſans laquelle il ne ſauroit exiſter aucun ordre durable au dedans, ni aucune conſidération au dehors. Nulle défiance ne peut raiſonnablement vous reſter : ainſi il eſt de votre devoir, comme citoyens & comme fidèles Repréſentans de la Nation, d'aſſurer au bien de l'État & à la liberté publique, cette ſtabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active & tutélaire. Vous aurez ſûrement préſent à l'eſprit que ſans une telle autorité, toutes les parties de votre ſyſtème de Conſtitution reſteroient à la fois ſans lien & ſans correſpondance ; & en vous occupant de la liberté que vous aimez & que j'aime auſſi, vous ne perdrez pas de vue que le déſordre en adminiſtration, en amenant la confuſion des pouvoirs, dégénère ſouvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuſe & la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainſi, non pas pour moi, Meſſieurs, qui ne compte point ce qui m'eſt perſonnel près des lois & des inſtitutions qui doivent régler le deſtin de l'Empire, mais pour le bonheur même de notre patrie, pour ſa proſpérité, pour ſa puiſſance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impreſſions du moment, qui pourroient vous détourner de

considérer dans son ensemble ce qu'exige un Royaume tel que la France, & par sa vaste étendue, & par son immense population, & par ses relations inévitables au dehors.

Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention sur ce qu'exigent encore des Législateurs, les mœurs, le caractère & les habitudes d'une Nation devenue trop célèbre en Europe par la nature de son esprit & de son génie, pour qu'il puisse paroître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elle les sentimens de douceur, de confiance & de bonté, qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple aussi de cet esprit de justice qui sert de sauve-garde à la propriété, à ce droit respecté de toutes les Nations, qui n'est pas l'ouvrage du hasard, qui ne dérive point des priviléges d'opinion, mais qui se lie étroitement aux rapports les plus essentiels de l'ordre public & aux premières conditions de l'harmonie sociale.

Par quelle fatalité, lorsque le calme commençoit à renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les provinces! par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès! Joignez-vous à moi pour les arrêter, & empêchons de tous nos efforts, que des violences criminelles ne viennent souiller ces jours où le bonheur de la Nation se prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses

véritables intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple qui m'eſt ſi cher, & dont on m'aſſure que je ſuis aimé quand on veut me conſoler de mes peines. Ah! s'il ſavoit à quel point je ſuis malheureux à la nouvelle d'un injuſte attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les perſonnes, peut-être il m'épargneroit cette douloureuſe amertume.

Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'État, ſans vous preſſer de vous occuper d'une manière inſtante & définitive, de tout ce qui tient au rétabliſſement de l'ordre dans les finances, & à la tranquillité de la multitude innombrable de citoyens qui ſont unis par quelque lien à la fortune publique. Il eſt temps d'appaiſer toutes les inquiétudes; il eſt temps de rendre à ce Royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois; auſſi je vous invite à réſerver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumières vous préſente le tableau: mais quand vous aurez ajouté à ce que vous avez déjà fait, un plan ſage & raiſonnable pour l'exercice de la juſtice, quand vous aurez aſſuré les baſes d'un équilibre parfait entre les revenus & les dépenſes de l'État; enfin, quand vous aurez achevé l'ouvrage de la Conſtitution, vous aurez acquis de grands droits à la reconnoiſ-

ſance publique ; & dans la continuation ſucceſſive des Aſſemblées Nationales, continuation fondée dorénavant ſur cette Conſtitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de proſpérité à tous ceux que vous avez déjà préparés. Puiſſe cette journée, où votre Monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche & la plus intime, être une époque mémorable dans l'hiſtoire de cet Empire ! Elle le ſera, je l'eſpère, ſi mes vœux ardens, ſi mes inſtantes exhortations peuvent être un ſignal de paix & de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneroient encore d'un eſprit de concorde, devenu ſi néceſſaire, me faſſent le ſacrifice de tous les ſouvenirs qui les affligent ; je les payerai par ma reconnoiſſance & mon affection. Ne profeſſons tous, à compter de ce jour, ne profeſſons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une ſeule opinion, qu'un ſeul intérêt, qu'une ſeule volonté, l'attachement à la Conſtitution nouvelle & le déſir ardent de la paix, du bonheur & de la proſpérité de la France.

RÉPONSE

Au Roi, *de M.* Bureaux de Pusy, *Président de l'Assemblée Nationale.*

Sire,

L'Assemblée Nationale voit, avec la plus vive reconnoiſſance, mais ſans étonnement, la conduite confiante & paternelle de Votre Majeſté.

Négligeant l'appareil & le faſte du Trône, vous avez ſenti, Sire, que pour convaincre tous les eſprits, pour entraîner tous les cœurs, il ſuffiſoit de vous montrer dans la ſimplicité de vos vertus; & lorſque votre Majeſté vient au milieu des Repréſentans de la Nation contracter avec eux l'engagement d'aimer, de maintenir & de défendre la Conſtitution & les lois, je ne riſquerai pas, Sire, d'affoiblir, en voulant les peindre, les témoignages de la gratitude, du reſpect & de l'amour, que la France doit au patriotiſme de ſon Roi; mais j'en abandonne l'expreſſion au ſentiment, qui, dans cette circonſtance, ſaura bien lui ſeul inſpirer les François.

Réponse de la Reine, aux Membres de l'Assemblée Nationale qui ont accompagné le Roi au château des Tuileries.

Je partage tous les sentimens du Roi, & je m'unis de cœur & d'esprit à la démarche que son amour pour son peuple vient de lui dicter. Voici mon fils, je l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères, & je lui apprendrai de bonne heure à respecter la liberté publique, & à maintenir les lois, dont j'espère qu'il sera le plus ferme appui.

La Députation que l'Assemblée Nationale a envoyée au Roi & à la Reine, tint au Roi le Discours suivant.

Sire,

Nous venons offrir à Votre Majesté les premiers fruits de son patriotisme & de ses vertus.

L'oubli de toutes les divisions, le concert de toutes les volontés, la réunion de tous les intérêts particuliers dans le seul intérêt public; le serment solemnel prononcé par tous les Représentans du Peuple François, d'être fidèles à la Nation, à la Loi, au Roi,

à la Conftitution; les Citoyens en foule demandant leur affociation à ce pacte augufte & faint : tels font, SIRE, les heureux effets de votre préfence à l'Affemblée Nationale. Pourquoi faut-il que le cœur humain, jufte & fenfible de votre Majefté, ait été privé de ce fpectacle attendriffant ! Interprètes des vœux de la Nation, nous devons l'être de fa reconnoiffance : daignez, SIRE, en recevoir le tribut avec bonté. L'amour & la confiance des peuples font les vrais tréfors des bons Rois : jouiffez-en, SIRE, & que ce jufte hommage de vos contemporains vous foit le garant des bénédictions que la poftérité réferve à votre mémoire.

Le Roi répondit dans les termes fuivans.

LE prix que vous attachez aux fentimens que je vous ai témoignés, m'eft un fûr garant de la réunion de vos foins pour le bien de la patrie. J'efpère que tous les bons Citoyens, tous les vrais amis du peuple, fe rallieront autour de moi pour confolider fa liberté & fon bonheur. Le ferment que vous avez prêté après m'avoir entendu, m'en donne l'affurance.

Puiffe cette heureufe conformité de nos principes & de nos fentimens, affurer la gloire & la félicité de la plus grande & de la meilleure des Nations !

La Députation prononça à la Reine le discours qui ſuit.

MADAME,

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a recueilli avec la plus vive & la plus douce reconnoiſſance, les paroles nobles & touchantes qui lui ont été tranſmiſes de la part de votre Majeſté.

Dépoſitaire des eſpérances de la France & du Trône, veillez, MADAME, ſur ce rejeton précieux : qu'il ait la ſenſibilité, l'affabilité, le courage qui vous caractériſent ; vos ſoins aſſureront ſa gloire ; & la France dont vous aurez procuré le bonheur, en ſentira doubler le prix, en ſongeant qu'elle le doit aux vertus de votre Majeſté.

La Reine répondit en ces termes.

JE ſuis bien ſenſible aux témoignages de votre affection. Vous avez lu (*) ce matin les expreſſions de mes ſentimens : ils n'ont jamais varié pour une Nation que je me fais gloire d'avoir adoptée en m'uniſſant au Roi ; mon titre de mère en aſſure pour toujours les liens.

(*) La Reine a ſans doute entendu parler de ſa réponſe à la Députation qui étoit allée accompagner le Roi.

532